



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 67408

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la possibilité de prendre en compte les trimestres effectués pendant le service national dans le cadre du calcul de la retraite. Cette hypothèse est envisagée dès lors que la personne exerçait une activité salarié avant son incorporation. A défaut, la période passée pendant le service national n'est pas retenue et les trimestres ne sont pas pris en compte. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement face à ce constat et s'il envisage - à court terme - de prendre des mesures spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67408

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5879